



Bagnolet, le 24 février 2017

Mesdames-Messieurs :
les Président(e)s de Ligue
les Cadres techniques sportifs
Les Président(e)s de club

Ref. 2017-00087.SG/JLB

Objet : Décision de la Fédération française d'escrime – distance de mise en garde au sabre

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Suite à la décision de la FIE de revenir à une distance de mise en garde au sabre de 4 mètres (voir lettre urgente de la FIE du 23 février 2017), il a été décidé pour les épreuves nationales de la fin de saison 2016-2017:

- Pour les séniors et les vétérans : retour immédiat à une distance de mise en garde de 4 mètres,
- Pour les M17 et M20 : retour à une distance de mise en garde de 4 mètres à compter du week-end des 15 et 16 avril 2017.
- Pour les jeunes : maintien de la distance de mise en garde à 3 mètres jusqu'à la fin de saison (Fête des jeunes comprise).

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Loup Boulangier', written over a horizontal line.

Jean-Loup BOULANGER
Directeur de la vie sportive
et vie des comités